



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre du comité

N° 61
Octobre 2023

COMITÉ
d'histoire

des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle



DOCUMENTS :
REGARDS SUR
LE PASSÉ

Des édiles nomment une femme adjointe au maire Excelsior, n°1067 du 17 octobre 1913

Tandis que toutes les PANKHURST se laissent mourir d'inanition dans les geôles britanniques ou traversent l'Atlantique pour convertir l'univers à la cause des suffragettes, une débitante de vins s'indigne que le conseil municipal de son village, l'ait choisie comme adjointe au maire. Cette brave dame, bonne grosse mère de famille, qui gère le bureau de tabac de Ménouville, village de Seine-et-Oise, tout proche du château de Balincourt qu'illustra la baronne de VAUGHAN, n'a certes rien de la militante.

Son élection n'est certes pas une victoire féministe, car elle n'est ni le fait du scrutin d'arrondissement, ni celui du scrutin de liste. Jamais il n'était venu à l'idée de Mme Marie GAROT de briguer les suffrages de ses concitoyens, et si elle est devenue suffragette, ce fut bien malgré elle.

En deux mots, voici comment s'est produit cet incident, peut-être sans précédent dans l'histoire édilitaire de notre pays.

Dimanche dernier, le Conseil municipal de Ménouville avait à procéder à l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement d'un ouvrier agricole qui exerçait ces fonctions et qui avait quitté le village pour s'installer à Gonesse. Le maire, M. DELIGNY, et cinq de ses conseillers : le fermier GRENIER, les cultivateurs DENNERY, MANTEAU, DUPUIS, et le rentier VIREY, assistaient à cette mémorable séance. Quatre autres conseillers : l'adjoint démissionnaire LECOUTRE, le baron du CASS, l'instituteur THOMAN et le maçon GAROT étaient absents.

A quel but obéit alors la majorité du conseil ? C'est assez difficile à définir, puisque ces paysans facétieux, mais rusés, déclarent aujourd'hui que tout provient d'une erreur de nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier tour de scrutin donna ce singulier résultat : Mme GAROT, 4 voix ; M. VIREY, une voix ; M. MANTEAU, une voix. Tandis que le maire proclamait élue la débitante, les conseillers DUPUIS et MANTEAU restaient plongés dans le plus profond ahurissement. Mme GAROT, qui ne faisait pas partie du conseil — et qui ne pouvait pas en être — était donc inéligible comme adjointe au maire. Finalement, leurs



22 novembre 2023 à 9h30,
salle Pierre Laroque, 14
avenue Duquesne, Paris 7ème
Le groupe régional d'Ile de
France du Comité d'histoire
organise sa conférence
annuelle sur le thème :
**L'Inspection du travail au
XXème siècle. « Une
rétrospective pour l'avenir ».**

Inscription :

histoire@travail.gouv.fr

OUVRAGES SIGNALÉS

*Emmanuelle WURTZ, Hervé
LANOUZIERE, La santé au travail-
Droit et pratique, Economica,
2023*

Devenue un enjeu stratégique dans l'entreprise, la santé au travail repose sur des principes généraux de prévention dont beaucoup peinent à mesurer la portée; Comment rendre opérationnels ces principes, inscrits dans le Code du travail et issus d'une norme européenne?

Comment faire la démonstration devant le juge qu'ils ont été pleinement respectés et ont assuré de façon efficace la santé et la sécurité des femmes et des hommes au travail?

Comment développer une culture de la prévention dans l'entreprise,

protestations eurent raison de la majorité. Et un second tour provoqua l'élection de M. VIREY.

L'incident eût été clos si l'affichage des deux tours de scrutin n'avait fait jaser dans le pays, et surtout s'il n'avait plongé l'élue malgré elle dans un noir chagrin. « J'ai pourtant eu de la peine dans ma vie, me disait-elle en pleurant à chaudes larmes, mais jamais je n'ai été blessée comme cela dans mon amour-propre. Faut-il que des hommes soient lâches pour commettre une telle infamie. Qu'est-ce que je leur ai fait pour me déshonorer ainsi et traîner mon nom dans la boue ? Depuis dimanche, mon mari et moi nous n'en dormons plus. »

Et la brave débitante sanglote éperdument en pensant à son élection, qui fera, pourtant bien des envieuses dans le camp de nos suffragettes. Il paraîtrait, on me l'a certifié là-bas, que la petite facétie municipale a été organisée par un conseiller qui reproche à la débitante de trop connaître les affaires de la commune. D'autre part, on m'a affirmé que le maire se serait prêté volontiers à cette farce, par rancune contre le conseiller GAROT qui, au mois d'août, avait refusé de témoigner qu'il avait trouvé deux bottes de blé sur la route, alors qu'on l'accusait d'avoir dérobé lesdites bottes dans un champ.

Malgré le deuxième tour de scrutin annulant l'élection de sa femme, M. GAROT a voulu porter plainte auprès de son sous-préfet. « Cette manifestation, écrit-il dans sa plainte, est de nature à atteindre, non seulement l'honneur et la considération de ma femme, mais aussi et surtout mon honneur et ma dignité de conseiller municipal. »

Cependant le brave homme est plus philosophe que sa trop sensible épouse. Voyez-vous, me confia-t-il, ces farceurs-là ce sont des « betteraves » ! Et haussant dédaigneusement les épaules, il se remit à bêcher la terre de son jardin.

HENRY COSSIRA.

Les petites filles devront pouvoir raccommoder leurs bas et savoir tricoter

Le Petit Journal, n°22173 du 1er octobre 1923

M. Léon BERARD quittant les hauteurs sereines où planent les humanités classiques, vient de dire aux petites filles de l'école primaire : « Sachez raccommoder vos bas pour être à même plus tard de reprendre les chaussettes de vos maris ! ». Le 1^{er} octobre donc, les fillettes de l'école primaire auront, comme par le passé, une heure et demie de couture par semaine, mais, sur ce temps, les institutrices prélèveront un

notamment pour affronter les risques nouveaux, non encore appréhendés techniquement ou non réglés juridiquement ?

Comment se saisir du changement pour en faire une opportunité d'amélioration constante de la santé au travail, conciliant performance sociale et économique ?

Au carrefour du droit, de la médecine, des sciences de l'ingénieur, de la sociologie, de l'ergonomie, de la psychologie et de la gestion, la santé au travail doit privilégier une approche globale pour appréhender pleinement la complexité du rapport de l'homme au travail.

Actant le mouvement contemporain tendant à faire de la prévention des risques professionnels une affaire de tous au quotidien, les auteurs répondent aux questionnements juridiques, pratiques et méthodologiques de tous les acteurs intéressés, pour leur permettre de faire face aux multiples situations auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés.

quart d'heure qui sera consacré, au raccommodage des bas.

Ainsi sera respectée la circulaire dans laquelle le ministre s'exprime ainsi : « Je voudrais lorsqu'une fillette a des bas neufs, qu'elle apprit, avant tout usage à les garnir, comme faisaient nos mères, c'est-à-dire à renforcer les talons. Cet exercice lui apprendrait à faire régulièrement le point de reprise qu'elle appliquerait ensuite aux trous, bien plus difficiles à réparer. On pourrait, d'ailleurs, enseigner aux enfants à éviter les trous ; il suffit pour cela quand une paire de bas a été lavée, de la visiter soigneusement et d'en renforcer les clairs. On doit faire comprendre aux enfants que porter des vêtements déchirés ou troués, même si cela ne se voit pas, c'est se manquer de respect à soi-même. »

Et les mesures sont prises — nous disait la directrice d'une école de filles — pour que nos élèves bénéficient de ce nouvel enseignement pratique. « Nous demanderons aux parents de donner à leurs enfants des morceaux de vieux bas dans lesquels nous ferons des trous, car nous ne pourrions obtenir les vieux bas eux-mêmes. C'est une question d'amour-propre qui se comprend. » Enfin, au cours de l'année qui vient, l'enseignement du tricot sera obligatoire de facultatif qu'il était avant les vacances.

C'est la guerre qui nous vaut cela. Les écoles de filles furent sollicitées avant l'armistice pour la fourniture de chaussettes à l'armée. Dans mon école, par exemple, la classe des grandes produisait dans son année 295 paires de chaussettes. On a pu constater ainsi que le tricot plaisait beaucoup aux enfants qui, arrivent souvent à tricoter machinalement, comme nos grand-mères, en récitant une leçon par exemple. »

Le tricot est une ressource très utile en ce sens qu'il permet à la femme de confectionner pour elle et ses enfants des vêtements de dessous économiques. »

Enfin pour éviter des accidents possibles, le ministre a prescrit que les enfants ne devront point transporter d'aiguilles à tricoter dans leur serviette ou cartable. Les fillettes posséderont deux jeux d'aiguilles : un à l'école et un chez elles.

La première pierre du Palais du Travail a été posée hier

Le Figaro, n°295 du 22 octobre 1923

Genève, 21 octobre. L'ouverture de la cinquième Conférence internationale. du travail, qui a lieu demain à Genève, a été précédée aujourd'hui d'une cérémonie officielle qui avait pour objet la pose de la première pierre du futur Palais du travail.

Christiane MARTY, L'enjeu féministe des retraites, La Dispute 2023

Le système actuel des retraites a été conçu il y a 80 ans sur un modèle de famille patriarcal où l'homme bénéficie des droits directs, et où la femme, supposée «au foyer» ne jouit que de droits dérivés. Si ce système a en partie évolué, les réformes ont suivi une logique néolibérale rendant illusoire une véritable disparition des inégalités de genre.

Dans ce livre de référence sur les enjeux féministes du modèle de la retraite, Christiane MARTY propose une analyse et une critique féministes de la réforme BORNE-MACRON, du fonctionnement du système actuel et de ses réformes successives depuis les années 1990, avant de proposer des principes et propositions pour améliorer le système des retraites et son financement en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes. Alors que la bataille contre la réforme des retraites BORNE-MACRON a donné lieu à une mobilisation sociale d'une ampleur historique et a permis d'articuler les perspectives d'une réforme progressiste des retraites et de l'émancipation des travailleuses et travailleurs, l'auteur soutient que ces perspectives doivent être élaborées en vue d'un autre modèle de société, radicalement féministe.

Jusqu'à ce jour, le B. I. T. tenait ses assises dans un ancien pensionnat, en dehors de la ville et loin de toutes communications utiles. Très à l'étroit, il avait dû construire des baraquements et l'ensemble présentait l'aspect d'un vaste campement. Le gouvernement helvétique et le canton de Genève ont voulu donner à l'organisation internationale du travail un cadre digne d'elle, et sur les bords mêmes du lac de Genève, à quelques pas du siège de la Société des nations, ils ont offert au B. I. T. un vaste terrain sur lequel s'élèvera bientôt le nouveau Palais du travail.

La construction de cet immeuble sur le terrain gracieusement offert par les autorités suisses sera effectuée au moyen d'un emprunt dont la dernière assemblée des nations a autorisé l'émission. Mais comme cela fut fait pour le Palais de la paix à La Haye, chaque pays, membre de l'organisation internationale du travail, a promis d'apporter sa contribution en nature et, à la première pierre posée aujourd'hui 21 octobre, plus d'un pays viendra joindre la sienne sous une forme ou sous une autre. C'est en présence des délégués du gouvernement suisse, des autorités municipales, de Genève et de nombreuses personnalités diplomatiques que la cérémonie s'est déroulée.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Albert THOMAS, directeur du bureau international du travail, a pris le premier la parole pour souligner les témoignages de sympathie reçus à cette occasion, et, montrer l'activité croissante du bureau, malgré les difficultés rencontrées depuis quatre ans, Très applaudi, M. Albert THOMAS a conclu en rappelant cette formule inscrite dans l'acte de fondation « et qui résume, dit-il, la charte du travail inscrite dans les traités de paix : « Si tu veux la paix, cultive la justice. » M. CHUART, vice-président de la Confédération helvétique, et sir Eric DRUMMONT, secrétaire général de la Société des nations, ont ensuite exprimé tout l'intérêt qu'ils attachent à l'œuvre de l'organisation internationale du travail. Trois pierres ont alors, été posées l'une par M. CARLIER, représentant la Belgique, et délégué par le groupement patronal la seconde par M. JOUHAUX (France), délégué du groupement ouvrier, et la troisième par M. Arthur FONTAINE, au nom des délégués gouvernementaux.

Pouvoir travailler est le vrai salut qui s'offre à la France

La Liberté, n°25573 du 18 octobre 1933

Nous avons publié hier les passages essentiels d'un discours prononcé par M. Louis ROLLIN, président de la commission du commerce de la Chambre des

***Sous la direction de
Renaud BÉCOT et Gwenola LE
NAOUR, Vivre et lutter dans un
monde toxique. Violence
environnementale et santé à l'âge
du pétrole, Seuil, 2023***

Pour en finir avec les success stories pétrolières, voici une histoire des territoires sacrifiés à la transformation des hydrocarbures. Elle éclaire, à partir de sources nouvelles, les dégâts et les luttes pour la santé au XXe siècle, du Japon au Canada, parmi les travailleurs et travailleuses des enclaves industrielles italiennes (Tarento, Sardaigne, Sicile), auprès des pêcheurs et des paysans des « Trente Ravageuses » (la zone de Fos / l'étang de Berre, le bassin gazier de Lacq), ou encore au sein des Premières Nations américaines et des minorités frappées par les inégalités environnementales en Louisiane.

Ces différents espaces nous racontent une histoire commune : celle de populations délégitimées, dont les plaintes sont systématiquement disqualifiées, car perçues comme non scientifiques. Cependant, elles sont parvenues à mobiliser et à produire des savoirs pour contester les stratégies entrepreneuriales menaçant leurs lieux de vie. Ce livre expose ainsi la tension sociale qui règne entre défense des milieux de vie et profits économiques, entre santé et emploi, entre logiques de subsistance et logiques de pétrolisation.

Un ouvrage d'une saisissante actualité à l'heure de la désindustrialisation des territoires pétroliers, des conflits sur la décarbonation des sociétés contemporaines, et alors que le désastre de Lubrizol a réactivé les interrogations sur les effets sanitaires des dérivés pétroliers.

députés. Ce discours devrait avoir dans le pays un retentissement aussi grand que celui qui fut prononcé à Vichy par M. le président du Conseil. En une heure grave, face aux difficultés et sentant derrière lui tout le commerce et l'industrie, l'ancien ministre a, par avance, réfuté les projets économiques et financiers dont la Chambre est saisie aujourd'hui même. Répondant à un sentiment secret du pays, M. Louis ROLLIN s'est autant attaché aux êtres qu'aux choses, sachant bien que la trop longue temporisation, après avoir détruit les éléments techniques des problèmes économiques et financiers, a mis à vif la chair humaine. Il a notamment cette phrase que nous aimons pour le réalisme qu'elle révèle : « Les commerçants ne font pas de politique ; ils sont indépendants de tous les partis ; ils servent l'intérêt général, l'intérêt public, et, plus spécialement, leur intérêt professionnel, et, sur ce plan, ils doivent constituer un front unique ».

C'est là l'expression d'une vérité qui reconfortera tous les groupements économiques auxquels l'orateur n'a pas manqué de recommander : « Pas de divisions, pas de discussions, pas d'oppositions de groupements à groupements. Il faut que le commerce de la France se dresse tout entier pour ses revendications essentielles. » Cette recommandation est la traduction pratique de l'appel gouvernemental à la bonne volonté. De quelle bonne volonté peut faire preuve un pays qui est épuisé par l'inactivité ou un travail sans profit ? Écrasée par des charges fiscales qui étonnent le monde entier, découragée par un coût de la vie qui est, exception faite de l'Italie, supérieur de 40% à celui de n'importe quelle autre nation, la France ne peut plus, à son grand regret, consommer les nouveaux sacrifices qu'on exige encore et toujours d'elle.

Consolider un budget national ne paraît plus, après une trop longue attente, qu'une mesure insuffisante à l'égard du marteau-pilon qui ne peut même plus fonctionner tant se sont accumulés les ruines. Pouvoir travailler est l'antique espoir qui ronge la société moderne. Et la France ne travaille pas, ne peut plus travailler.

De la bonne volonté ? Certes. Mais où, comment ? Les boutiques et les usines sont encombrées de passifs insurmontables, de stocks devenus invendables ou vendus à perte, d'arriérés d'impôts commerciaux qui étouffent la maigre recette journalière. Les créances privées subissant le sort des créances publiques, voient leur valeur contestée et la colère gronde de groupes de créanciers à groupes de débiteurs.

Les revenus intérieurs s'effondrent chaque jour davantage et ceux de la propriété bâtie, autrefois ruinés par le moratoire de guerre, le sont à nouveau

Yves SINIGAGLIA, Histoire populaire des luttes pour les conditions de travail, L'Harmattan, 2023

S'il ya « exploitation de l'homme par l'homme », rien de tel que d'étudier les conditions de travail, avec un historique des luttes pour les améliorer, de la Révolution française à nos jours.

Ce livre restitue les évolutions du travail et des conditions du travail. Il décrit comment le patronat garde les mêmes mots d'ordre, détruisant ces dernières décennies protection sociale et droit du travail. Au-delà des syndicats, d'autres structures militantes sont apparues : médecins, associations, scientifiques et sociologues en collectifs divers.

Des réalisateurs, et des documentaristes, témoignent de ces luttes. Un ouvrage de terrain et de réflexion neuf et important.

par le chômage. Quant à l'exportation, dont l'indice est celui de la santé d'une nation, elle révèle l'état de faiblesse qui rend physiquement impossible toute tentative de bonne volonté.

Comment, dans ces conditions, équilibrer réellement un budget avec des cinq pour cent par ci, et des cinq pour cent par là ? Pouvoir travailler en rétablissant l'ordre de toute part n'est-ce pas la seule manière de remettre le budget d'aplomb, ainsi que les citoyens-contribuables ? La *Liberté* n'a cessé de le démontrer à l'occasion des travaux pratiques du groupement *Pour le redressement économique*.

Aussi bien à la bonne volonté que d'insurmontables circonstances risquent de transformer en mauvaise volonté, M. Louis ROLLIN, président de la commission du commerce de la Chambre des députés, vient donc de répondre par un appel à la discipline économique : « Organisez-vous, dit-il en substance au monde du travail, pour que les pouvoirs publics, débordés sans doute par d'accablantes préoccupations, s'aperçoivent enfin que l'ordre est votre seul salut comme celui de la nation. « Écoutez, conseille-t-il en quelque sorte aux pouvoirs publics, les industriels et les commerçants. A la fois d'instinct et professionnellement, ils vous indiquent l'issue que, semble-t-il, vous cherchez en vain »

Ces paroles, en une heure si grave, seront citées un jour. Pourvu que ce ne soit pas après les événements que tout le monde redoute.

P.-A. GIRARD.

A lire dans les Revues

Droit Social , n° 96- septembre 2023

- Le salarié créateur et auteur,
dossier coordonné par Franck
PETIT

- L'inspection du travail à travers les
ouvrages généraux de droit du
travail, d'hier et d'aujourd'hui,
Thomas KAPP

*Merci de nous faire part de vos suggestions.
Vous pouvez également nous transmettre des documents.*

CONTACTS

Cheikh LO

Secrétaire général

☎ 07 61 44 25 16

✉ cheikh.lo@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Agnès Jeannet, présidente

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

Paco intranet :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

📄 14, avenue Duquesne
75700 Paris cedex 7

☎ 07 61 43 59 27

@ histoire@travail.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022